

PLUS DE CCPU

Pour défendre des agents sous contrat de plus en plus exploités !

Partie 1

Depuis le début cette année, la DRH-MD, qui n'aurait pas de dossier à présenter au collège 1 de la CCPU, n'a pas jugé bon de nous convoquer, à deux reprises. Seul le collège 2 a été reçu en février et nous avons appris que la deuxième réunion prévue en mai a été annulée.

Il n'existe donc plus depuis le début de l'année, pour les agents sous contrat, la possibilité d'évoquer les difficultés rencontrées quotidiennement dans toutes les régions et de défendre particulièrement des dossiers individuels ! Des questions ont en effet été posées à la DRH-MD pour trois dossiers individuels, questions restées à ce jour sans réponse.

Ce ne sont pourtant pas les sujets qui manquent. Que penser alors de ce nouveau « dialogue social » concernant des agents sous contrat de plus en plus nombreux au ministère, recrutés majoritairement en CDD pour « boucher les trous », et remplacer au pied levé les fonctionnaires absents d'une Fonction publique qui n'offre plus d'attrait pour de potentiels candidats soucieux de faire carrière ?

■ Un 4^{ème} jour de carence imposé aux ASC et la question de la subrogation toujours en suspens

FORCE OUVRIERE est régulièrement saisie sur la question récurrente de la subrogation. Elle permettrait aux agents contractuels de ne plus perdre de salaire entre la perception des indemnités journalières et leur déduction par l'employeur, avec sa cohorte de trop-perçus et de prélèvements réalisés sans la moindre communication envers les agents, les plaçant ainsi dans des situations inextricables où ils perçoivent un mois avec un salaire trop bas pour honorer le règlement de factures de plus en plus élevées, entre loyers et produits de première nécessité.

S'ajoute à cette difficulté le zèle de certains titulaires qui ajoutent un 4^{ème} jour de carence aux 3 jours sans salaire appliqués par la sécurité sociale, pour les agents relevant de son régime. 3 jours sans salaire parce qu'on est malade, c'est déjà beaucoup ! 4 jours de salaire en moins, c'est carrément inadmissible !

Le texte rédigé par la DRH-MD sur le sujet n'est pas clair et **FORCE OUVRIERE**, qui a porté le sujet à la DRH-MD, est toujours en attente d'une réponse...

À quand un texte clair et une application des textes identiques dans tous les CMG ?

À quand la subrogation pour permettre aux agents contractuels de bénéficier de congés maladie sans perte de salaire, et sans angoisse à l'idée de ne pas percevoir de quoi survivre ?

Cette discrimination n'a de cesse d'être dénoncée et la DRH-MD se cache derrière un refus de Bercy, laissant les contractuels sur le carreau.



■ Le rebasage de la filière administrative aura-t-il lieu ?

Autre point et non des moindres qui fait craindre le pire à **FORCE OUVRIERE**, premier syndicat dans la fonction publique d'Etat depuis 12 ans : qu'en est-il du rebasage des agents sous contrat de la filière administrative ?

FORCE OUVRIERE a abondamment parlé du rebasage des techniques et, à l'issue de la mise en place de ce dispositif, la DRH-MD avait annoncé la mise en œuvre du rebasage des agents contractuels de la filière administrative.

Qu'en est-il ?

Aucune information n'a été donnée aux OS sur le sujet et la DRH-MD reste curieusement très discrète sur ce dossier.

Si ces thématiques ne reçoivent hélas plus de réponse en CCPU depuis la Loi du 6 août 2019, les déclarations liminaires permettent au moins aux OS de s'exprimer, et à leurs revendications d'être lues !

FO, le syndicalisme libre et indépendant

Le 22 mai 2023

